



Charte des Bordeaux Greeters

Art 1. Qui sont les Greeters ?

Les Greeters sont des habitants de Bordeaux ou de ses environs, de tous âges et de tous horizons épris de leur ville et de leur région. Ils sont sociables, ouverts sur les autres cultures, et proposent un peu de leur temps libre pour accompagner les visiteurs à travers la ville dans des lieux qu'ils aiment particulièrement. Chaque Greeter est bénévole et doit être disponible au moins une demi-journée par mois, pendant deux heures environ. Il n'est pas forcé de parler une langue étrangère mais doit être âgé d'au moins 18 ans.

Attention! Le Greeter ne se substitue en aucun cas aux guides professionnels qui proposent des visites patrimoniales ou culturelles. Le rôle du Greeter est moins de faire découvrir les lieux "phares" de la ville que de rencontrer le visiteur étranger pour lui présenter un "patrimoine du quotidien" et arpenter des endroits hors des sentiers battus, habituellement peu mis en lumière par les circuits touristiques classiques.

Le Greeter est donc un flâneur, qui propose durant son temps libre de faire parcourir ses coins préférés aux visiteurs comme il le ferait avec des amis. Il agit en fonction du visiteur mais également de ses propres goûts et expériences quotidiennes. Ainsi on compte autant de balades (marché, bons restos, coins secrets, vie de quartier etc.) que de Greeters.

Art. 2 Qui sont les visiteurs?

Le Greeting est ouvert à tous de 7 à 77ans! Le visiteur peut venir seul, en famille ou avec ses amis. Le "greeting" convient également aux voyageurs de passage ou à ceux qui restent pour de longues vacances. Il n'est pas obligatoire que le visiteur soit un touriste dans la ville, cela peut aussi être une personne fraîchement arrivée et qui souhaite découvrir les recoins de son nouvel environnement à travers les yeux d'un citoyen.

Néanmoins, le nombre de visiteurs pour une rencontre avec un Greeter ne peut excéder 6 personnes afin de favoriser le contact et l'échange entre visiteurs et Greeter. Aussi, le groupe doit être composé au moins d'une personne, âgée de plus de 18 ans.

Art. 3 Comment l'association met-elle en contact Greeters et visiteurs?

Le rôle de l'association consiste essentiellement à mettre en relation les Greeters avec les visiteurs intéressés.

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Greeter, chaque visiteur ou groupe de visiteurs remplit un questionnaire dans lequel il décrit ses goûts (restaurants, shopping, art etc.) et ce qu'il souhaite découvrir au cours de sa visite (jolies panoramas, quartiers populaires, restaurants sympas etc.).

Une fois le questionnaire rempli par le visiteur, l'association se charge de trouver un Greeter disponible et susceptible de lui livrer les clés du territoire qui correspondent à sa demande. Les réponses au questionnaire seront remises au Greeter qui pourra ainsi étudier les attentes de son visiteur puis lui fixer un horaire et lieu de rendez-vous aisément accessible et reconnaissable dans la ville.

En bref :

1. Les visiteurs remplissent le formulaire d'inscription sur le site <http://www.bordeaux-greeters.fr/>
2. Les demandes sont disponibles pour les greeters
3. Le greeter s'inscrit sur cette demande et rentre en contact avec le visiteur

Art. 4 Une démarche non-commerciale

La rencontre avec un Greeter est entièrement gratuite pour le visiteur. Le Greeter ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution mais peut néanmoins convier le visiteur à effectuer une donation pour le soutien au fonctionnement et à la pérennisation de l'association.

Durant la visite, la règle de base est que chacun paye pour ses dépenses propres. Ainsi, si des dépenses sont engagées (consommation dans un café, restaurant, ticket de transports etc.) le visiteur n'a aucune obligation de payer pour le Greeter et vice versa.

Art. 5 Les conditions pour une "rencontre" réussie

Toute rencontre est unique et “taillée” sur la demande de chaque visiteur. Elle dépend également d’autres critères (météo, atomes crochus entre visiteur et Greeter, mobilité des visiteurs etc.)

Une rencontre réussie dépend donc de la flexibilité des deux participants et de leur capacité de s’adapter aux situations, et aux imprévus si divers soient ils.

N’oublions pas que le but 1er du dispositif est la rencontre entre un visiteur, un citoyen et un territoire.

Le ou les visiteurs sont avertis des règles du jeu et s’engagent à les respecter. Si ce n’est pas le cas (retard important, manque de respect, désintérêt pour la balade etc.) alors le Greeter est libre de mettre fin à la rencontre et est délivré de son engagement d’accueil.

Art.6 Comment fonctionne l’association des Greeters de Bordeaux?

L’association se compose de membres actifs chargés de poursuivre et d’améliorer les objectifs de l’association par leurs idées et par leurs actes (=les membres du bureau) et de membres adhérents qui s’inscrivent dans les démarches proposées (=les Greeters). La cotisation est fixée à 15 euros pour 12 mois.

Le bureau se réunit autant de fois que nécessaire sur une base trimestrielle. L’assemblée générale des membres de l’association se réunit une fois par an. Elle comprend tous les membres de l’association.

Art.7 Responsabilités

Le visiteur reconnaît avoir pris connaissance de la gratuité de la rencontre et ne peut engager ni la responsabilité de l’association, ni celle du Greeter pour toute défaillance ou litige. Les balades se font sous la responsabilité de chacun des participants. L’association ne pourra être en aucun cas tenue responsable d’un incident ou accident pouvant survenir au cours de la balade.

Les informations contenues dans le site <http://www.bordeaux-greeters.fr> sont correctes, au mieux de notre connaissance, au moment de leur publication. Le site est régulièrement contrôlé et mis à jour, mais Bordeaux Greeters ne peut être tenue pour responsable ou complice de toute perte, dommage ou désagrément, qui pourraient résulter de l’utilisation des informations publiées sur le site.